

YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P

Version 1.1 Mise à jour 23 juin 2025 Date d'édition 23 juin 2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

### Nom commercial du produit/désignation

YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P

RAL 8017 Schokoladenbraun

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

paint and/or paint-related material

#### Utilisations identifiées pertinentes

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### Usages déconseillés

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Berger-Seidle GmbH

Maybachstr. 2 Téléphone: +49 6359 8005-0 67269 Grünstadt E-mail: info@berger-seidle.de Site web: www.berger-seidle.de

#### Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) Sicherheitsdaten@berger-seidle.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 700 24112112

24h numéro d'appel d'urgence

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Lig. 4 H227 Liquide combustible.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes des risques

non applicable

# Mention d'avertissement

Attention

# Mentions de danger

H227 Liquide combustible.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

# Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

#### 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

# 3.2 Mélanges

# Description

Page 1/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P Version 1.1 Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

#### Pigmentpaste

# Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'index	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH	pds %
64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4	Hydrocarbons, C9, aromatics Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336 / Aquatic Chronic 2 H411	8,00 < 10,0
-	Salt of acidic polymer Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319	3,00 < 5,00
108-65-6 203-603-9 607-195-00-7	2-methoxy-1-methylethyl acetate Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	2,00 < 2,50
54839-24-6 259-370-9 603-177-00-8	<b>2-ethoxy-1-methylethyl acetate</b> Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	1,00 < 2,00
246538-78-3 920-901-0	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics Asp. Tox. 1 H304	1,00 < 2,00
123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	N-butyl acetate Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	1,00 < 2,00

#### Remarque

Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

# Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireTransporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

# 1.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

Page 2/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL

BergerBond ColorAdd P

Version 1.1 Mise à jour 23 juin 2025 Date d'édition 23 juin 2025

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### Pour le nettoyage

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Classe de stockage LGK10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-

avant

# Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

Page 3/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Alberta	606 / 909 ( - ) mg/m³ (may be absorbed through the skin)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	BC	- / - ( - ) mg/m³
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Québec	606 / 909 ( - ) mg/m³ (may be absorbed through the skin)
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	ВС	- / - ( - ) mg/m³
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Ontario	270 / - ( - ) mg/m³
7727-43-7	Barium sulfate	Alberta	10 / - ( - ) mg/m³
7727-43-7	Barium sulfate	BC	5 / - ( - ) mg/m³ (inhalable fraction)
7727-43-7	Barium sulfate	Québec	5 / - ( - ) mg/m³ (inhalable fraction)
1333-86-4	Carbon black	Alberta	3,5 / - ( - ) mg/m³
1333-86-4	Carbon black	BC	3 / - ( - ) mg/m³
1333-86-4	Carbon black	Québec	3 / - ( - ) mg/m³ (inhalable fraction)
100-41-4	Ethylbenzen	Alberta	434 / 543 ( - ) mg/m³
100-41-4	Ethylbenzen	BC	- / - ( - ) mg/m³
100-41-4	Ethylbenzen	Québec	- / - ( - ) mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Alberta	713 / 950 ( - ) mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	BC	- / - ( - ) mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Québec	- / - ( - ) mg/m³
13463-67-7	Titanium dioxide	Alberta	10 / - ( - ) mg/m³
13463-67-7	Titanium dioxide	BC	10 / - ( - ) mg/m³ (inhalable fraction)
13463-67-7	Titanium dioxide	Québec	10 / - ( - ) mg/m <sup>3</sup> (total dust)

# Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

# Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

# **DNEL** salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	152 mg/m³
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	103 mg/kg p.c. /jour
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	275 mg/m³
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Aiguë – inhalation, effets locaux	550 mg/m³
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	796 mg/kg p.c. /jour
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	DNEL long terme dermique (systémique)	12,5 mg/kg
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	DNEL long terme par inhalation (systémique)	151 mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	48 mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	7 mg/kg p.c. /jour

Page 4/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

# **DNEL Consommateur**

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	181 mg/m³
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Aiguë – inhalation, effets systémiques	1 420
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	62 mg/kg p.c. /jour
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – orale, effets systémiques	13,1 mg/kg p.c. /jour
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	33 mg/m³
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – inhalation, effets locaux	33 mg/m³
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	320 mg/kg p.c. /jour
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Long terme – orale, effets systémiques	36 mg/kg p.c. /jour
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	DNEL long terme dermique (systémique)	7,5 mg/kg
64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	DNEL long terme par inhalation (systémique)	32 mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Long terme – inhalation, effets systémiques	12 mg/m³
123-86-4	N-butyl acetate	Long terme – cutanée, effets systémiques	3,4 mg/kg p.c. /jour
123-86-4	N-butyl acetate	Long terme – orale, effets systémiques	3,4 mg/kg p.c. /jour

#### **PNEC**

FINEC			
n°CAS	Nom de la substance	PNEC type	PNEC Valeur
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Eaux, libération temporaire	2 mg/L
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Eaux, Eau de mer	0,2 mg/L
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	Station d'épuration	62,5 mg/L
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	sédiment, eau douce	8,2 mg/kg sediment dw
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	sédiment, eau de mer	0,82 mg/kg sediment dw
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Eaux, libération temporaire	6,35 mg/L
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Eaux, Eau de mer	0,064 mg/L
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Station d'épuration	100 mg/L
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	sédiment, eau douce	3,29 mg/kg sediment dw
108-65-6	2-methoxy-1-methylethyl acetate	sédiment, eau de mer	0,329 mg/kg sediment dw
123-86-4	N-butyl acetate	Eaux, libération temporaire	0,36 mg/L
123-86-4	N-butyl acetate	Eaux, Eau de mer	0,018 mg/L
123-86-4	N-butyl acetate	Station d'épuration	35,6 mg/L
123-86-4	N-butyl acetate	sédiment, eau douce	0,981 mg/kg sediment dw
123-86-4	N-butyl acetate	sédiment, eau de mer	0,098 mg/kg sediment dw

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

# **Protection individuelle**

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

# Protection des mains

Page 5/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

#### Protection de la peau

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés: EN 166

# Protection corporelle

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Couleur marron

Odeur caractéristique pH à 20 °C non applicable Point de fusion/point de congélation non déterminé Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition >= 124 °C

Source: N-butyl acetate

Point éclair > 61 °C

inflammabilité Liquide combustible.

Limite inférieure d'explosivité à 20°C 0,6 Vol-%

Source: Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Limite supérieure d'explosivité à 20°C 14 Vol-%

Source: (2-methoxymethylethoxy)propanol

Pression de vapeur à 20°C 2,452 mbar

Densité de vapeur relative non applicable

Densité à 20 °C 1.36 kg/l

Solubilité dans l'eau à 20°C partiellement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau voir rubrique 12

Température d'ignition en °C > 200 °C

Source: Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

La température de décomposition non déterminé Viscosité à 20 °C 135 mm²/s caractéristiques des particules non applicable

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides 66.4 % teneur en solvant 33.7 %

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Page 6/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

DL50: dermique> 3,16 mL/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Page 7/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

EL50: > 1 000 mg/L (72 h) NOELR: 1 000 mg/L (72 h)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

LL50: > 1 000 mg/L (96 h) NOELR: 1 000 mg/L (96 h)

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

LL50: > 1 000 mg/L (96 h)

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

NOELR: (Daphnia magna (puce d'eau géante)): 1 mg/L (21 d)

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

(Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)):

12.2 Persistance et dégradabilité

2-ethoxy-1-methylethyl acetate

Biodégradation = 100 % (28 d)

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Biodégradation = 31,3 % (28 d)

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

N-butyl acetate

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,81

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,43 (2-methoxy-1-methylethyl acetate)

Coefficient de partage: n-octanol/eau >= 1,99 (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,85 (N-butyl acetate)

\* Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,76 (2-ethoxy-1-methylethyl acetate)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

# Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

080111\* - Déchets de peintures et de lagues contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\* Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

#### Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Page 8/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL

BergerBond ColorAdd P

Version 1.1 Mise à jour 23 juin 2025 Date d'édition 23 juin 2025

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable Transport maritime (IMDG) non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

#### 14.8 Informations complémentaires

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

#### Transport maritime (IMDG)

non applicable

# Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

VLB: Valeurs limites biologiques

CAS: Service des résumés chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German

industrial standard)

DNEL: Dose dérivée sans effet

EAKV: Catalogue européen des déchets

Page 9/10 CA (fr\_FR)



YP06-8017-0AL BergerBond ColorAdd P Version 1.1 BergerBond ColorAdd P Mise à jour 23 juin 2025

Date d'édition 23 juin 2025

EC: Concentration efficace CE: Communauté européenne EN: Norme européenne

UE/CEE: Espace économique européen

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en

vrac

ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

LC: Concentration létale

LD: Dose létale

:

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

ONU: United Nations

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

# Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Page 10/10 CA (fr\_FR)